

Communiqué de presse

Montpellier, le 18 mars 2025

Canal du Rhône à Sète : une vision et un plan d'action partagés pour développer l'attractivité touristique du canal

Le 17 mars 2025, Christophe Wendling, directeur territorial Rhône-Saône de Voies navigables de France (VNF), et Katy Guyot, conseillère régionale représentant la présidente de la Région Occitanie Carole Delga, en présence du Secrétaire général adjoint de la préfecture de l'Hérault Guillaume Raymond, représentant Pierre-André Durand, préfet de la région Occitanie, ont présenté aux acteurs du territoire les résultats de l'étude stratégique pour développer l'attractivité touristique du canal du Rhône à Sète en lien avec ses territoires. Il s'agit de l'aboutissement de 18 mois de concertation pour définir avec toutes les parties prenantes une vision, des ambitions et une feuille de route. Ces travaux serviront de socle pour faire du canal une destination éco-touristique majeure au service d'un développement raisonné et respectueux de l'exceptionnel patrimoine naturel qui l'environne.

La vision commune autour de laquelle ont convergé les acteurs du territoire identifie le canal du Rhône à Sète comme étant le canal le plus méditerranéen d'Europe. Ruban bleu entre le Rhône, la Camargue, les lagunes, l'étang de Thau et le canal du Midi, il offre une odyssée au cœur de paysages sublimes et diversifiés, accueillant une biodiversité exceptionnelle et une richesse culturelle à partager. Cet environnement est ainsi propice au développement apaisé des loisirs et d'un tourisme fluvial et fluvestre pour tous. Le canal est la meilleure voie pour découvrir autrement des destinations incontournables (Aigues-Mortes, Carnon ou encore Sète) mais aussi des sites encore secrets du Gard et de l'Hérault en slow tourisme.

Sur la base de cette vision, cinq grandes ambitions se sont imposées, qui se déclineront par des actions concrètes :

- un « canal nature », qui a vocation à révéler ses richesses en préservant les espaces naturels et sensibles (aménagement de « spots » nature, mise en place d'outils de médiation et de sensibilisation à l'eau et à la biodiversité, etc.) ;
- un « canal évasion », qui doit permettre de structurer et qualifier l'offre fluviale et fluvestre (montée en gamme des niveaux d'équipements et des services fluviaux dans les ports et tout au long du canal, soutien à l'implantation de nouvelles activités nautiques et de loisirs, etc.) ;
- un « canal connecteur », visant à raccorder les ports, les destinations et les territoires (implantation d'une signalétique marquante, création d'itinéraires et boucles avec l'arrière-pays et valorisation des produits locaux, renforcement des liens avec le canal du Midi, etc.) ;
- un « canal en commun », support de développement de liens humains et de synergies (animation d'une gouvernance ouverte, développement d'événements à l'échelle du canal, mutualisation des outils de communication et de promotion, etc.) ;
- un « canal innovant » susceptible de générer les conditions propices à l'expérimentation et au développement local (ouverture aux nouvelles pratiques touristiques, prise en compte des enjeux d'inclusion, aménagements sobres et résilients utilisant des matériaux responsables, etc.).

Des lieux à aménager prioritairement ont également été identifiés pour montrer la dynamique de transformation. Il s'agira notamment de réenchanter l'itinéraire entre Gallician, Saint-Gilles et Beaucaire.

A noter 4 actions prioritaires d'ores et déjà engagées ou sur le point de l'être :

- La continuité cyclable entre Beaucaire et Aigues-Mortes d'ici fin 2025 ;
- La remise en service, par VNF en lien avec les gestionnaires de ports, des bornes de dépotage (collecte des eaux usées) et à terme le déploiement de nouvelles bornes pour un maillage en continuité avec celui du canal du Midi ;
- L'organisation à l'initiative de VNF de la 2ème édition de Canal en fête (du 23 au 25 mai) avec de nouveaux partenaires (comme la fédération de pêche), des nouvelles activités (comme la gastronomie) et davantage d'inclusion.
- Le lancement à l'initiative de VNF d'une étude de développement des 4 ports de plaisance en concession (printemps 2025).

Une étude partenariale, socle d'une destination éco-touristique majeure

Cette étude stratégique a été lancée à la suite du consensus territorial qui s'était dégagé en faveur de la vocation touristique du canal du Rhône à Sète et de son potentiel à devenir une destination éco-touristique fluviale et fluvestre majeure pour les visiteurs français et étrangers mais également pour les habitants de la région (conférence du canal lancée en 2020 par le préfet de la région Occitanie).

Son financement a été assuré, dans le cadre du Plan Rhône Saône, par VNF (53,2%) avec le soutien de la préfecture de région Auvergne-Rhône-Alpes (27,9 %), la Région Occitanie (6,3 %), le département du Gard (6,3 %) et le département de l'Hérault (6,3 %). Sa réalisation a été assurée par le cabinet EGIS.

En tout premier lieu, il s'est agi de sonder en septembre 2023 via les réseaux sociaux un panel représentatif de 500 habitants, 500 touristes français et 300 touristes étrangers pour mesurer la notoriété du canal, évaluer son image et identifier les leviers potentiels pour mieux le valoriser.

Par la suite, sept ateliers collaboratifs rassemblant les parties prenantes du canal (acteurs institutionnels, socio-économiques et environnementaux) ont été organisés et ont permis d'aboutir à l'élaboration d'un diagnostic touristique du canal, à l'évaluation de son capital image et de son attractivité, à la définition de la stratégie de développement et d'un plan pluriannuel d'actions et de la gouvernance nécessaire à leur mise en œuvre.

Cet important travail va permettre de mobiliser les territoires dans un plan d'actions opérationnel, cohérent et coordonné.

Le potentiel touristique du canal du Rhône à Sète

Long de 65 km, l'axe principal du canal relie le fleuve Rhône au port de Sète et à l'étang de Thau depuis l'écluse de Saint-Gilles. Il existe par ailleurs 45 km de branches secondaires entre Beaucaire et Saint-Gilles, à Aigues-Mortes, à Frontignan et à Sète.

Le canal traverse des sites naturels d'exception (réserves des étangs palavasiens et le Grand site de France Camargue gardoise) et des villes de caractère (Sète, la Grande-Motte, Aigues-Mortes, Beaucaire, etc.).

L'offre touristique est variée : cyclotourisme, location de bateaux habitables sans permis (4 bases de location pour 88 unités), location de bateaux/barques sans permis à la journée (2 bases), bateaux promenade (7 bateaux pour 750 places), péniches de croisière (8 bateaux de luxe), plaisance privée (850 bateaux à flot et 450 bateaux à terre). Plus de 4 000 bateaux de tourisme sont ainsi comptabilisés au pont levant de Frontignan chaque année. On compte également des centaines de pratiquants dans les clubs d'aviron et de kayak.

Les retombées économiques de ce tourisme ont été estimées en 2019 à 17 M € par an et représentaient environ 100 emplois directs (hors cyclotourisme).

« L'étude que nous avons conduite a permis de co-construire avec les territoires une stratégie partenariale de développement des activités touristiques et de loisirs en lien avec le canal du Rhône à Sète. Il s'agit d'une nouvelle étape franchie en faveur de la valorisation de ce ruban bleu entre le Rhône, la Camargue, les lagunes, l'étang de Thau et le canal du Midi. Ensemble, nous agissons pour un canal avec plus de nature, d'évasion, d'innovation et de connexion avec les territoires et les populations. Au-delà de la conduite des investissements pour restaurer les berges et draguer le chenal (60 millions financés à 25 millions par VNF jusqu'en 2027), nous sommes fiers de participer à la dynamique collective de ce projet au service d'un tourisme durable et de la qualité de vie des habitants, tout en conjuguant vitalité du territoire et exigence environnementale. », Christophe WENDLING, directeur territorial Rhône Saône de VNF.

« Le canal du Rhône à Sète est un ouvrage emblématique de notre territoire, un trait d'union entre nature et culture, entre patrimoine et modernité. Il répond en tout point aux enjeux que s'est donnée la Région avec son Pacte vert : Fret fluvial en lien avec le port de Sète-Frontignan, slow tourisme sur l'eau ou à vélo, linéaire de vie et de loisirs pour les habitants. Grâce à la feuille de route ambitieuse présentée ici, nous allons renforcer son attractivité tout en respectant son environnement exceptionnel, et poursuivre le travail partenarial engagé dès 2020 avec l'ensemble des acteurs et parties prenantes.

La Région Occitanie est pleinement engagée pour faire du canal une référence en matière d'éco-tourisme, accessible à tous et génératrice de richesses pour nos territoires. Aussi, nous avons souhaité investir pour la préservation et la restauration de cette infrastructure sans écluse sur près de 100 km, facile de navigation et qui traverse y compris avec des pistes cyclables un territoire exceptionnel, fait de zones de protection environnementale, de sites classés ou inscrits, et de grands paysages. » Carole DELGA, présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée.

« Lors de la conférence canal initiée en 2020, un consensus s'était dégagé sur l'opportunité de développer le potentiel touristique du canal du Rhône à Sète. Les travaux d'envergure qui seront réalisés dans le cadre du CPIER Rhône-Saône 2021-2027, avec un engagement de l'État à hauteur de 25 M € sur 60 M €, permettront notamment de sécuriser les berges pour le cyclotourisme et de faciliter la navigation sur le canal pour des activités de loisirs nautiques. La forte mobilisation des acteurs du territoire (conseils départementaux, intercommunalités, communes, agences de développement touristique, Union des villes portuaires d'Occitanie, etc.) traduit un intérêt partagé pour un projet de territoire durable et équilibré, conciliant les enjeux de développement économique, la préservation de la biodiversité et la valorisation de l'extraordinaire patrimoine naturel, paysager et culturel sur et autour du canal. », Pierre-André DURAND, préfet de la région Occitanie.

Contact presse :

VNF :

Antoine QUIDU, Responsable communication Rhône Saône : Tél : 06 88 21 35 48
antoine.quidu@vnf.fr / com.rhonesaone@vnf.fr

Préfecture Occitanie :

Delphine AMILHAU – Tél : 05 34 45 38 31 | 06 70 85 30 75
Adèle DUMAS – Tél : 05 34 45 36 17 | 06 75 50 10 65
Romaric ZURCZAK – Tél : 05 34 45 34 77 | 06 08 46 28 31
service-presse@occitanie.gouv.fr

Région Occitanie :

Service presse : service.presse@laregion.fr - @presseoccitanie
Toulouse : 05 61 33 53 49 / 52 75 - Montpellier : 04 67 22 81 31